

Commune de CABANNES
Hôtel de Ville
13440 CABANNES
Tél. : 04.90.90.40.40 / Fax : 04.90.95.33.41

Phase DCE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

CCTP Lot 09 – Peintures



Equipe de maitrise d'œuvre

M+N architectures
G. MARTIN-R. NOCHUMSON
Architectes mandataires
10, place des augustines
13002 MARSEILLE
T: 04 91 90 43 22 / F: 04 91 90 57 42
agence@mplusn.com

Kanopé - Paysagiste
63, rue grande fusterie
84000 AVIGNON
T: 04 90 14 01 40 / F: 04 90 14 01 41
pierre@kanope.fr

SEE – BET TCE
34, Rue Expilly
13300 SALON DE PROVENCE
T : 04.90.56.40.32 / F: 04.90.56.37.98
see@seesa.fr

SALAMANDRE - SSI
Quartier Vaugrenier
Anc. Route de Draguignan
83490 LE MUJ
T : 04 94 19 60 76 / F : 04 94 45 12 05

Controleur Technique
DEKRA
Parc Valentine Vallée Verte
Bât. Bourbon 1 – CS 40038
13011 MARSEILLE
T. : 04.91.36.42.37 / F : 04.91.36.05.37

Coordinateur SPS
DEKRA
Parc Valentine Vallée Verte
Bât. Bourbon 1 – CS 40038
13011 MARSEILLE
T. : 04.91.36.42.37 / F : 04.91.36.05.37

TABLE DES MATIERES

9. PEINTURES	2
GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT :	2
Indications au CCTP	4
Hygiène, sécurité et conditions de travail.....	4
Coordination sécurité	4
Peinture	4
Caractérisation des produits de peintures	5
Concentrations maximales en COV pour certains vernis et peintures.....	6
Mise en œuvre	7
Réception du support.....	7
Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP	8
Chantier à faibles nuisances	8
9.1. PREPARATION DE CHANTIER	9
9.1.1. Installation diverses.....	9
9.2. PARACHEVEMENTS	10
9.2.1. Travaux de finition des surfaces.....	10
9.2.2. Revêtements enduits	19
9.2.3. Joints de dilatation.....	19
9.2.4. Nettoyage de mise en service	20

9. PEINTURES

GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT :

Les travaux, objets du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux ouvrages de Peinture et de Revêtements muraux collés ou tendus ;
- les Normes françaises et européennes Homologuées (NF - EN) et documents de référence, en particulier :
 - NF EN 26927 ISO 6927 Construction immobilière - Produits pour joints - Mastics - Vocabulaire (indice de classement P 85-102) ;
 - P 85-304 Mastics du type élastomère ou du type plastique ou mastics préformés ;
 - T 30-001 Dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture ;
 - Peinture pour l'extérieur des bâtiments :
 - NF T 30-801 Détermination conventionnelle de la perméabilité à l'eau des peintures microporeuses pour façades ;
 - NF T 30-802 Détermination conventionnelle de la tenue à la chaleur et à l'humidité des peintures microporeuses pour façades ;
 - NF T 30-803 Détermination de la tenue sur fonds alcalins des peintures microporeuses pour façades.
 - FD T 30-808 Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits et systèmes de peinture pour façades ;
 - T 31-004 Pigments - Minium pour peintures ;
 - Peintures et vernis :
 - NF T 30-608 Enduit de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes ;
 - NF EN 927-1 Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 1 : Classification et sélection (indice de classement : T 34-201-1) ;
 - NF EN 1062-1 Produits de peinture et systèmes de peintures pour maçonnerie extérieure et béton (indice de classement : T 34-721-1) ;
 - XP T 34-722 Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton en extérieur (indice de classement : T 34-722) ;
 - NF T 36-005 Classification des produits de peintures.
- les règles d'exécution des Documents Techniques Unifiés contenant les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT), des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) et autres documents, en particulier :
 - NF DTU 42.1 Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères :
 - Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques (indice de classement : P 84-404-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 84-404-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales (indice de classement : P 84-404-2).
 - NF DTU 54.1 Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse :
 - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 62-206-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critère généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 62-206-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 62-206-2).
 - NF DTU 59.1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais :
 - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P 74-201-1-1) ;

- Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 74-201-1-2) ;
- Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P 74-201-2).
- DTU 59.3 Peinture de sols :
 - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (indice de classement : P 74-203-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 74-203-2).
- DTU 59.4 Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux :
 - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 74-204-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 74-204-2) ;
 - Lexique des termes usuels (indice de classement : P 74-205).
- les spécifications de l'U.N.P. ;
- les recommandations professionnelles du SNJF ;
- le code du travail - 4^{ème} partie : Santé et sécurité au travail ;
- le code de la construction et de l'habitation, livre 1 dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, articles L. 123.1 à L. 123.2, articles R. 123.1 à R. 123.55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants) ;
- le code de l'environnement : Chapitre 1 Surveillance de la qualité de l'air et information du public - articles L221-1 à L221-10, R221-1 à R221-28 ;
- les lois et textes ministériels :
 - A 31-01-86 arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;
 - D 21-04-04 directive 2004/42/CE du 21 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE ;
 - A 29-05-06 arrêté du 29 mai 2006 modifié relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules ;
 - A 30-04-09 arrêté du 30 avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2.
 - D 23-03-11 décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils ;
 - A 19-04-11 arrêté du 19 avril 2011 modifié relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils ;
 - A 27-02-12 arrêté du 27 février 2012 modifiant l'arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.
- l'aptitude à l'usage des produits de construction, vu le décret n° 2012-1489 du 27 décembre 2012 pris pour l'exécution du règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, arrêtés et avis portant application :
 - A 13-12-10 arrêté du 13 décembre 2010 portant application aux rouleaux et panneaux pour revêtements muraux décoratifs définis par la NF EN 15102.
- ainsi qu'aux arrêtés, circulaires et avis précisant les modalités d'application des textes normatifs précités ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Indications au CCTP

L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en œuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.

Hygiène, sécurité et conditions de travail

Les règles d'hygiène et sécurité des travailleurs seront conformes au code du travail, 4^{ème} partie : Santé et sécurité au travail (partie Législative créé par Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007, partie Réglementaire créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008) modifiées et complétées.

Coordination sécurité

Principales obligations de l'entrepreneur, du travailleur indépendant ou du sous-traitant :

- respecter et appliquer les principes généraux de prévention, articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 ;
- rédiger et tenir à jour les P.P.S.P.S., les transmettre aux organismes officiels (I.T., C.R.A.M., et O.P.P.B.T.P.) au coordonnateur ou au maître d'ouvrage et les conserver pendant cinq ans à compter de la réception de l'ouvrage, articles L. 4532-9, L. 4532-18, R. 4532-56 à R. 4532-74 ;
- participer et laisser participer les salariés au C.I.S.C.T., articles L. 4532-10 à L. 4532-15, L. 4532-18, R. 4532-77 à R. 4532-94 ;
- respecter les obligations résultant du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.S.P.S.), articles L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 et décrets non codifiés ;
- respecter les obligations issues de la 4^{ème} partie du code du travail, notamment les grands décrets techniques (7 mars 2008, etc.) ;
- viser le R.J.C. et répondre aux observations ou notifications du coordonnateur, articles R. 4532-38 à R. 4532-41.

Peinture

L'entrepreneur indiquera dans sa soumission la marque de peinture qu'il aura choisie, et précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. Cette marque fera partie du groupement professionnel des fabricants de peinture pour le bâtiment. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques physico-chimiques, que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par prestation, faute de quoi la marque de peinture préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

Il sera demandé au fabricant des peintures retenues, son assistance technique tant au démarrage des travaux de peinture, qu'en cours des travaux. Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.

L'entrepreneur devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé exclusivement les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.

L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.

La mise au ton des différents produits décrits sera fournie à l'entreprise avant l'exécution de son travail, le programme ton sera particulier à chaque ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'œuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.

Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'œuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.

Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'œuvre entre la sous-couche et la finition.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

Caractérisation des produits de peintures

Suivant chapitre 6 de la NF T 36-005 :

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
I : Tous produits de peinture (sauf familles II à V) pour revêtements en feuil mince ou semi-épais	1 Peinture à l'eau	a) peinture à la colle b ₁) peinture silicate à un composant b ₂) peinture silicate à deux composants c) peinture à base de chaux éteinte d ₁) peinture organo-silicatée d ₂) peinture organo-chaulée
	2 Peinture aux huiles ou aux vernis gras	a) huile b) huiles modifiées c) vernis gras contenant des résines naturelles, artificielles ou synthétique
	3 Semi-produits broyés pour peinture	
	4 Alkydes	a) séchage à l'air ; b ₁) séchage au four : alkydes moyennes ou courtes en huile b ₂) séchage au four : alkyde hydrosolubles
	5 Cellulosiques	a) nitrocellulose b) autres dérivés en phase solvant

	6 Polyesters et polyethers	a ₁) polyuréthanes en phase solvant a ₂) polyuréthanes en phase aqueuse b ₁) époxydiques en phase solvant b ₂) époxydiques en phase aqueuse c) polyesters saturés d) polyesters insaturés
	7 Vinyliques, acryliques et copolymères	a ₁) vinyliques en phase solvant a ₂) vinyliques en phase aqueuse b ₁) acryliques et copolymères en phase solvant b ₂) acryliques et copolymères en phase aqueuse c) peintures primaires réactives d) copolymères acryliques
	8 Elastomères	a) caoutchoucs chlorés b) caoutchoucs cyclisés (isomérisés) c) polybutadiènes, polyéthylènes chlorés et autres élastomères
	9 Résines à base de produits bitumeux	a) à base de bitume naturel b) à base de braie de houille c) à base de bitume de pétrole d) à base de brai modifié aux résines synthétiques
	10 Autres liants	a) résines naturelles ou synthétiques solubles dans l'alcool ou dans les huiles b) silicates c) résines de silicone d) aminoplastes e) phénoplastes f) résines fluorées g) esters époxydiques h) résines de coumarone-indène et résines de pétrole i) divers autres

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
II : Produits de peinture pour revêtements épais	1 Vinyliques	a) en phase solvant b) en phase aqueuse
	2 Acryliques et copolymères	a) en phase solvant b) en phase aqueuse
	3 Autres	

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
III Enduits intérieurs de peinture	1 Enduits en phase solvant	
	2 Autres mastics de vitrerie	
	3 Mastics et enduits industriels	
	4 Enduits extérieurs de peinture	a) en phase solvant b) en phase aqueuse c) en poudre d) autres

Au sens de l'arrêté du 29 mai 2006 on entend par :

- 'Revêtements en phase aqueuse (PA)' : les revêtements dont la viscosité est rectifiée par adjonction d'eau ;
- 'Revêtement en phase solvant (PS)' : les revêtements dont la viscosité est rectifiée par adjonction de solvant organique.

	Catégorie de produits	Concentration maximale en COV (en g/l de produit prêt à l'emploi) A partir du 1 ^{er} janvier 2010	
		PA : 30	PS : 30
a	Intérieur mat murs et plafonds (Brillant $\leq 25 \equiv 60^\circ$)	PA : 100	PS : 100
b	Intérieur brillant murs et plafonds (Brillant $> 25 \equiv 60^\circ$)	PA : 40	PS : 430
c	Extérieur murs support minéral	PA : 130	PS : 300
d	Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages bois ou métal	PA : 130	PS : 400
e	Vernis et lasures intérieur/extérieur pour finitions, y compris lasures opaques	PA : 130	PS : 700
f	Lasures non filmogènes intérieur/extérieur	PA : 30	PS : 350
g	Impressions	PA : 30	PS : 750
h	Impressions fixatrices	PA : 140	PS : 500
i	Revêtements monocomposants à fonction spéciale	PA : 140	PS : 500
j	Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour une utilisation finale spécifique, sur sol par exemple	PA : 100	PS : 100
k	Revêtements multicolores	PA : 200	PS : 200
l	Revêtements à effets décoratifs		

Mise en œuvre

Avant la mise en œuvre sera due les travaux préparatoires tels que :

- grattage, ponçage ;
- époussetage ;
- rebouchage.

La mise en œuvre des travaux de peinture comprendra :

- reconnaissance préalable des subjectiles ;
- précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints ;
- précautions à prendre pour la protection des abords et du voisinage ;
- règles générales d'exécution ;
- ouvrages préparatoires et accessoires ;
- dépôt préalable d'échantillons et surfaces témoins ;
- réception et entretien, réfection, contrôle ;
- nettoyage de mise en service.

Réception du support

Avant toute exécution, l'entrepreneur assurera la réception des supports qui devront être débarrassés de toutes traces de poussières, d'éclats, etc., et avoir une finition de surface, permettant la mise en œuvre des travaux de peinture et de revêtements muraux, tels qu'ils sont décrits au présent lot. L'entrepreneur ne pourra par la suite se prévaloir du mauvais état des supports dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de ses peintures et revêtements muraux.

Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

Rappel des dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories suivant arrêté du 25 juin 1980 - livre 2 - titre 1 : dispositions générales - chapitre 3 : aménagements intérieurs, décoration et mobilier

- article AM 9 - Revêtements muraux tendus et éléments de décoration en relief fixés à l'intérieur des locaux ou dégagements : Dans les locaux ou dégagements, les revêtements muraux tendus et leurs éventuels intercalaires sont de catégorie M 2. Les éléments de décoration en relief fixés sur les parois verticales des locaux ou dégagement protégés ou non sont classés C-s3, d0 ou en matériaux de catégorie M 2 lorsque la surface globale de tous ces éléments, projetés sur les parois verticales, est supérieure à 20 % de la superficie totale de ces parois ;
- article AM 11 - tentures et rideaux disposés en travers des dégagements :
 - § 1 - L'emploi des tentures, portières, rideaux, voilages est interdit en travers des dégagements ;
 - § 1 - Lorsque les portes pare-flammes imposées dans ces dégagements sont garnies de lambrequins et encadrements en étoffe ou de rideaux tendus sur les vantaux, ces garnitures doivent être en matériaux de catégorie M2.
- article AM 12 - tentures et rideaux disposés dans les locaux et dégagements : Les tentures, portières, rideaux, voilages doivent répondre suivant leur emplacement, aux exigences suivantes :
 - a) Dans les escaliers encloisonnés, ils doivent être en matériaux de catégorie M1 ;
 - b) Dans les autres dégagements et les locaux de superficie au sol supérieure à 50 m², ils doivent être en matériaux de catégorie M2.

Chantier à faibles nuisances

L'attention de l'entreprise est attirée sur la mise en place sur cette opération d'une démarche de qualité environnementale. Elle vise à prendre en compte la protection de l'environnement et de la santé sur le chantier, tout en garantissant la qualité du travail, la maîtrise des coûts et le respect des délais.

Par conséquent l'entreprise est tenue de respecter les exigences décrites dans la CHARTE ENVIRONNEMENTALE du projet et notamment le poste chantier propre.

9.1. PREPARATION DE CHANTIER

INSTALLATION DE CHANTIER

9.1.1. Installation diverses

9.1.1.1.

Installation et stockage de chantier

Cet article comprend toutes les sujétions liées à l'installation de chantier du présent lot, les moyens de levage et de grutage, les éléments de mise en sécurité, et l'éventuel stockage de matériaux.

Localisation :

Pour l'ensemble des travaux du présent lot.

9.2. PARACHEVEMENTS

TRAITEMENT ET FINITION DES PAREMENTS

9.2.1. Travaux de finition des surfaces

Traitements bois et dérivés - travaux extérieurs.

L'état du support et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la NF DTU 59.1 P1-1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais, relatives au degré de finition choisie.

Les ponçages devront faire disparaître les peluches du bois. Les rebouchages seront effectués au mastic acrylique. Les paumelles seront rebouchées.

Dans tous les cas, la finition extérieure des menuiseries extérieures ne pourra être considérée indépendamment de la finition des faces internes. Il est impératif pour des menuiseries de mettre soit le même produit et le même nombre de couches en extérieur et en intérieur, soit de mettre en intérieur un produit plus imperméable à la vapeur d'eau que celui appliqué à l'extérieur. Cependant, il pourra être parfois nécessaire de mettre le système le plus imperméable à la vapeur d'eau sur la face extérieure, par exemple en climat tropical.

Lasures supports bois massif raboté poncé, contreplaqué CTB-X.

Finition lasure, bois qualité de surface : sciage propre ou rabotage ou poncé au gros grain (80 à 120).

Etat de finition recherché	Brossage, époussetage	Impression ⁽²⁾	Ponçage époussetage	Couche intermédiaire	Couche de finition
Mat, satiné	X	X	X	X	X
Finition C ⁽³⁾	X	X	X	X	X

²⁾ L'impression conditionnant la durabilité des ouvrages doit être exécutée de préférence en atelier par le fabricant ou le corps d'état concerné, ou, à défaut, sur le chantier, avant pose, à l'abri des intempéries. L'impression et la couche intermédiaire peuvent être un produit spécifique ou le même produit que celui employé pour la finition.

³⁾ En travaux extérieurs, l'état de finition reflète celui du sujet et les critères de qualité à rechercher en priorité sont la protection et la durabilité.

⁵⁾ A l'extérieur, les contreplaqués à peindre doivent être destinés à ce type d'emploi.

Le maître d'ouvrage ou son représentant doit s'assurer que ce qu'il prescrit pour l'extérieur est compatible avec l'existant intérieur.

- Notes :
- Certains bois tropicaux comme l'Iroko, le Doussié, le Teck, contiennent des substances qui empêchent le séchage des peintures et vernis. Ces types de bois doivent être isolés avec 1 couche vernis d'impression durcisseur à fonction spéciale d'isolation, isole les antioxydants des bois indigènes et tropicaux (bois gras), teneur en COV 400 g/l, extrait sec en poids 57 % minimum, épaisseur de film sec 25 µ (famille I, classe 4a), (NF T 36-005), dilué à 15 % de White Spirit avant mise en place du système retenu ;
 - Les bois seront éventuellement dégraissés suivant les essences.

9.2.1.1. Lasure teinté satiné finition C, phase aqueuse - support bois, travaux comprenant :

- avant pose :
 - brossage, époussetage ;
 - impression 1 couche de lasure d'imprégnation en phase aqueuse, à base de résines acryliques et alkydes, applicable sur bois contenant jusqu'à 18 % d'humidité, teneur en COV 95 g/l, extrait sec en poids 30 % minimum, épaisseur du film sec 15 à 20 µ (famille I, classe 7b2/4a) ;
- ponçage, époussetage ;
- intermédiaire 1 couche de lasure acrylique satinée, durabilité exceptionnelle, pigments micronisés transparents, applicable sur bois contenant jusqu'à 18 % d'humidité, teneur en COV 75 g/l, extrait sec en poids 35 % minimum, épaisseur du film sec 20 µ (famille I, classe 7b2) ;
- finition 1 couche de lasure acrylique satinée, durabilité exceptionnelle, pigments micronisés transparents, applicable sur bois contenant jusqu'à 18 % d'humidité, teneur en COV 75 g/l, extrait sec en poids 35 % minimum, épaisseur du film sec 20 µ (famille I, classe 7b2).

Localisation :

Lasure satinée sur ouvrages bois extérieurs tels que habillage des dépassées de toiture, planche d'égout, panneaux bois formant plafond des préaux et coursive, claustras et portails en bois, bardage bois, poteaux bois des portiques des préaux, l'ensemble suivant plans.

9.2.1.2.

Vernis antifeu - support bois, non-déclassant M1, travaux comprenant :

- 2 couches d'impression par vernis intumescent en phase aqueuse permettant d'obtenir un classement au feu M1 par application sur une seule face du bois. Il assure la protection contre le feu du support en développant une meringue intumescente.
- 1 couche de finition thermosouple du système vernis intumescent permettant d'obtenir un classement au feu M1 par application sur une seule face du bois. Finition indispensable au primaire intumescent. Ignifuge, ininflammable, il accompagne le développement d'une meringue intumescente.

Note : Le vernis ne devra pas dégradé la réaction au feu d'origine des panneaux bois 3 plus (réaction au feu B-s1,d0 ou M1).

Localisation :

Vernis anti feu sur panneaux bois formant plafond des préaux et coursive, l'ensemble suivant plans.

Traitement supports bois et dérivés - travaux intérieurs.

Les ponçages devront faire disparaître les peluches du bois. Les rebouchages seront effectués au mastic acrylique. Les paumelles seront rebouchées. Peinture, support bois massif raboté ou raboté et poncé, latté, éléments plaqués MDF, panneaux de particules, contreplaqués, panneaux de fibres durs.

Présentation	Etat de finition recherché ⁽²⁾		Brossage, époussetage	Impression ⁽⁴⁾ (5)	Rebouchage	Ponçage, époussetage	Enduit non repassé	Enduit repassé	Ponçage à sec, époussetage	Couche intermédiaire	Révision ⁽⁶⁾	Couche de finition
	Mat, satiné, brillant ^(*)											
Bois massif - Contreplaqués, panneaux plaqués ⁽³⁾ - Autres panneaux à base de bois												
Raboté		Finition C	X	X								X
Raboté ou brut		Finition B	X	X	X				X	X		X
et poncé		Finition A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

9.2.1.3.

Peinture satinée finition B, Ecolabel - support bois, glycéro phase aqueuse, travaux comprenant :

- brossage, époussetage, impression 1 couche d'impression pénétrante et nourrissante en phase aqueuse à base de copolymère acrylique en dispersion et alkyde en émulsion, teneur en COV 1 g/l, extrait sec en poids 55 % minimum, épaisseur du film sec 40 µ (famille I, classe 7b2/4a).
- enduit non repassé gras spécifique, extrait sec en poids 87,4 % minimum (famille III, classe 1) ;
- ponçage à sec, époussetage ;
- intermédiaire 1 couche de peinture alkyde et acrylique en émulsion satinée mate pochée, parfaitement lessivable, teneur en COV 15 g/l, extrait sec en poids 53 % minimum, épaisseur du film sec 35 µ (famille I, classe 4a/7b2) ;
- finition 1 couche de peinture alkyde et acrylique en émulsion satinée mate pochée, parfaitement lessivable, teneur en COV 15 g/l, extrait sec en poids 53 % minimum, épaisseur du film sec 35 µ (famille I, classe 4a/7b2).

Coloris au choix du maître d'ouvrage, dans la gamme complète du fabricant.

Localisation :

Peinture sur l'ensemble des menuiseries bois intérieures telles que les portes, huisseries, cadres en bois, caisson des stores intérieurs, suivant plans.

9.2.1.4.

Vitrificateur

Application d'un vitrificateur spécial escalier, écolabel, adapté aux passages répétés, travaux comprenant :

- brossage, ponçage, époussetage ;
- 1 couche de fond permettant de fixer la teinte souhaitée ;
- 3 couches d'un vitrificateur aqua-polyuréthane ;

Localisation :

Pour traitement de l'ensemble de l'escalier bois du bâtiment LAPEYRE, suivant plans.

Peinture supports métaux - travaux extérieurs.

La protection anticorrosion n'est pas due au présent lot.

- Notes : - métaux non ferreux (zinc - cuivre - aluminium - plomb - laiton) ;
- métaux ferreux (fer, fonte).

Peinture supports métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion.

Qualité de surface : structures en produits sidérurgiques grenillés, prépeints ou ayant reçu, après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion, suivant chapitre 7.5.5.2 'Travaux préparatoires sur métaux ferreux' du NF DTU 59.1 P1-I.

Etat de finition recherché ⁽²⁾ Mat ⁽⁶⁾ , satiné, brillant	Nettoyage et dépolissage ⁽³⁾	Retouche à la peinture primaire inhibitrice de corrosion ⁽⁴⁾	Couche primaire de renforcement	Couche intermédiaire ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁵⁾
Métal ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion					
Finition B	X	X	X	X	X ⁽⁴⁾

²⁾ En travaux extérieurs la finition C ne s'exécute pas sur métaux ferreux.

³⁾ Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

⁴⁾ Sauf prescriptions particulières, les retouches ne sont pas exécutées à la charge du peintre. La couche de primaire doit être exécutée conformément aux paragraphes 7.5.5.2 et 7.5.5.3 du NF DTU 59.1 P1-I. Elle peut avoir été réalisée par le fabricant ou un autre corps d'état.

⁵⁾ Certaines couleurs de la couche de finition exigent l'application d'une couche intermédiaire supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

⁶⁾ L'aspect 'mat' nécessite l'emploi de produits spécifiques.

9.2.1.5. Peinture laque brillante antirouille finition B - ferreux, ambiances rurale et urbaine sur métaux ferreux, travaux comprenant :

- nettoyage, dépolissage ;
- retouches suivant besoins avec peinture primaire antirouille gris exempt de plomb, très grand pouvoir mouillant, teneur en COV 500 g/l, extrait sec en poids 70 % minimum, épaisseur du film sec 40 µ (famille I, classe 4a) ;
- primaire de renforcement 1 couche de peinture primaire antirouille gris exempt de plomb, très grand pouvoir mouillant, teneur en COV 500 g/l, extrait sec en poids 70 % minimum, épaisseur du film sec 40 µ (famille I, classe 4a) ;
- intermédiaire 1 couche de laque brillante antirouille, très haute résistance à l'humidité, peinture avec pigment antirouille incorporé, teneur en COV 407 g/l, extrait sec en poids 63 % minimum, épaisseur du film sec 50 µ (famille I, classe 4a) ;
- finition 1 couche de laque brillante antirouille, très haute résistance à l'humidité, peinture avec pigment antirouille incorporé, teneur en COV 407 g/l, extrait sec en poids 63 % minimum, épaisseur du film sec 50 µ (famille I, classe 4a).

Localisation :

Peinture laque brillante sur l'ensemble des ouvrages en métaux ferreux extérieurs tels que les garde-corps de la course, les mains courantes du parvis, la pergola de la course, les ossatures des garde corps vitrés du bâtiment conservé, suivant plans architecte.

Peinture sur plaques de parement plâtre à épiderme cartonné.

Etat de finition recherché (1)	Révision des joints (2),(4)	Epussetage	Impression (3)	Rebouchage (4)	Ratissage (4)	Enduit non repassé (4)	Enduit repassé (4)	Ponçage, époussetage	Couche intermédiaire (5)	Révision (6)	Couche de finition (5)
Finition C		X	X								X
Finition B	X	X	X	X		X (7)		X	X		X
Finition A	X	X	X	X	X		X (7)	X	X	X (7)	X

7) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux très humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition 'tendue', ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des documents particuliers du marché (DPM) (voir § 7.6.1.4 'Couche de finition' du NF DTU 59.1 P1-1). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifique' du NF DTU 59.1 P1-1).

2) Voir § 5.2.2.4.1 'Aspect' du NF DTU 59.1 P1-1, et § 3.2 'Travaux ne faisant pas partie du marché' du NF DTU 59.1 P2.

3) Selon les prescriptions du § 7.5.2.3 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1.

4) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

5) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

6) Selon les prescriptions du § 7.6.1.3 'Révision' du NF DTU 59.1 P1-1.

7) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir § 7.4.2.3.3 'Les enduisages de surface' et/ou § 7.6.1.3 'Révision' du NF DTU 59.1 P1-1) peut être nécessaire en fonction de la présentation du sujet à recevoir pour obtenir la finition demandée (voir § 7.2.3.1 'Prescriptions de classement de finition sur subjectiles à base de plâtre ou de liants hydrauliques et de maçonnerie' du NF DTU 59.1 P1-1).

9.2.1.6.

Peinture mate finition B, Ecolabel - sur plaques de plâtre, phase aqueuse, travaux comprenant :

- révision des joints, époussetage ;
- 1 couche d'impression sans solvant volatil à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, recouvrable de finitions alkydes, acryliques ou vinyliques, teneur en COV moins de 1 g/l, extrait sec en poids 50 % minimum, épaisseur du film sec 40 µ (famille I, classe 7b2) ;
- rebouchage, enduit non repassé, séchage rapide, recouvrable de tout type de finition, extrait sec en poids 77,3 % minimum (famille III, classe 2) ;
- ponçage, époussetage ;
- intermédiaire 1 couche de peinture d'aspect mat sans solvant volatil à base de résine vinylique en dispersion, masquant les imperfections du support, teneur en COV moins de 1 g/l, extrait sec en poids 60 % minimum, épaisseur du film sec 30 µ (famille I, classe 7b2) ;
- finition 1 couche de peinture d'aspect mat sans solvant volatil à base de résine vinylique en dispersion, masquant les imperfections du support, teneur en COV moins de 1 g/l, extrait sec en poids 60 % minimum, épaisseur du film sec 30 µ (famille I, classe 7b2).

Localisation :

Peinture sur l'ensemble des cloisons, doublages, contre-cloisons, faux plafonds, et soffites de l'opération, suivant plans.

Peinture supports métaux - travaux intérieurs.

Etat de finition recherché		Nettoyage et dépolissage (2)	Retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion (3)	Couche intermédiaire	Couche de finition (4)
Mat. satiné, brillant (*)					
Structures en produits sidérurgiques grenillés prépeints ou ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion (1)					
Finition C (5)		X	X		X
Finition B		X	X	X	X

*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D3 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) Voir § 7.5.5.2 'Travaux préparatoires sur métaux ferreux' du NF DTU 59.1 P1-1.

2) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

3) Sauf prescriptions particulières, les retouches ne sont pas exécutées par le peintre. La couche de primaire doit être exécutée conformément aux paragraphes 7.5.5.2 'Travaux préparatoires sur métaux ferreux' et 7.5.5.3 'Travaux d'apprêt sur subjectiles métalliques' du NF DTU 59.1 P1-1. Elle peut avoir été réalisée par le fabricant ou un autre corps d'état.

4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

5) En ambiance sèche et non corrosive.

9.2.1.7.**Peinture satinée finition B, phase solvant - métaux ferreux, supports métaux ferrifères, travaux comprenant :**

- nettoyage, dégraisage, grattage de la calamine, brossage de la rouille, dépolissage ;
- retouches suivant besoins avec 1 couche de primaire anti-rouille gris exempt de plomb, très grand pouvoir mouillant, teneur en COV 500 g/l, extrait sec en poids 70 % minimum, épaisseur du film sec 40 µ (famille I, classe 4a) ;
- intermédiaire 1 couche de sous-couche de laque exigeant une opacité exceptionnelle, teneur en COV 299 g/l, extrait sec en poids 79 % minimum, épaisseur du film sec 60 µ (famille I, classe 4a) ;
- finition 1 couche de peinture laque satinée haute finition, à base de résines alkyde et alkyde uréthane, grande dureté de surface, teneur en COV 299 g/l, extrait sec en poids 60 % minimum, épaisseur du film sec 35 µ (famille I, classe 4a).

Coloris au choix du maître d'ouvrage, dans la gamme complète du fabricant.

Localisation :

Peinture sur l'ensemble des garde-corps et mains-courantes des escaliers intérieurs, suivant plans.

Peinture supports ciment et dérivés - travaux intérieurs.

Etat de finition recherché ⁽¹⁾	Brossage, égrenage, époussetage	Impression spéciale ⁽²⁾	Enduit repassé ⁽³⁾	Enduit non repassé ⁽³⁾	Ponçage et époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Révision ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁴⁾
Enduit lissé								
Finition C	X	X						X
Finition B	X	X	X		X	X		X
Finition A	X	X	X	X ⁽⁶⁾	X	X	X ⁽⁶⁾	X
Enduit taloché - Méthode avec nus et repères								
Finition C	X	X						X
Finition B	X	X	X		X	X		X
Finition A	X	X	X	X ⁽⁶⁾	X	X	X ⁽⁶⁾	X
Enduits au jeté et enduits projetés								
Finition C	X	X						X

9.2.1.8.

Peinture satinée finition B, Ecolabel - sur enduit ciment et ouvrages béton, phase aqueuse, supports enduit lissé ou taloché, travaux comprenant :

- brossage, égrenage, époussetage ;
 - impression 1 couche d'impression sans solvant volatil à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, nourrit et bloque les fonds, recouvrable de finitions alkydes, acryliques ou vinyliques, teneur en COV moins de 1 g/l, extrait sec en poids 50 % minimum, épaisseur du film sec 40 µ (famille I, classe 7b2) ;
 - enduit repassé, enduit rapide de finition, séchage rapide, recouvrable de tout type de finition, extrait sec en poids 77,3 % minimum (famille III, classe 2) ;
 - ponçage, époussetage ;
 - intermédiaire 1 couche de peinture murale satinée sans solvant volatil à base de résine acrylique en dispersion, très opacifiante, aspect poché masquant, teneur en COV moins de 1 g/l, extrait sec en poids 51 % minimum, épaisseur du film sec 30 µ (famille I, classe 7b2) ;
 - finition 1 couche de peinture murale satinée sans solvant volatil à base de résine acrylique en dispersion, très opacifiante, aspect poché masquant, teneur en COV moins de 1 g/l, extrait sec en poids 51 % minimum, épaisseur du film sec 30 µ (famille I, classe 7b2).
- Coloris au choix du maître d'ouvrage, dans la gamme complète du fabricant.

Localisation :

Peinture sur enduit garnissant des ouvrages en béton armé (poteaux, poutres, etc...), cloisons en carreaux de brique, faux plafond en plaques ciment, voiles en béton banché, suivant plans.

Peinture supports divers - travaux intérieurs.**9.2.1.9. Peintures sur canalisations métaux ferreux**

Peinture satinée finition B, phase solvant, supports métaux ferrifères, travaux comprenant :

- nettoyage, dégraissage, grattage de la calamine, brossage de la rouille, dépoussiérage ;
- retouches suivant besoins avec 1 couche de primaire antirouille à base de résine alkyde modifiée, pigmentation au phosphate de zinc, oxyde de fer, dioxyde de titane, extrait sec en poids 73,3 % minimum (famille I, classe 4a) ;
- intermédiaire 1 couche de sous-couche de laque exigeant une opacité exceptionnelle, extrait sec en poids 67,3 % minimum (famille I, classe 4a) ;
- finition 1 couche de peinture laque satinée haute finition, à base de résines alkyde modifiée et alkyde uréthane, grande dureté de surface, extrait sec en poids 60 % minimum (famille I, classe 4a).

Coloris au choix du maître d'ouvrage, dans la gamme complète du fabricant.

Localisation :

Pour l'ensemble des canalisations métalliques apparentes, de chauffage et d'alimentation en eau, suivant plans.

9.2.1.10. Peintures sur canalisations PVC

Peinture satinée finition courante, phase aqueuse - sur PVC, supports matériaux rigides, travaux comprenant :

- nettoyage à l'alcool, dégraissage, rinçage ;
- ponçage si nécessaire, dépoussiérage ;
- accrochage 1 couche de primaire à base de résines acryliques 100 %, extrait sec en poids 51,8 % minimum (famille I, classe 7b2) ;
- finition 1 couche de peinture mate satinée en dispersion, très opacifiante, aspect poché masquant, extrait sec en poids 58 % minimum (famille I, classe 7b2).

Coloris au choix du maître d'ouvrage, dans la gamme complète du fabricant.

Localisation :

Pour l'ensemble des canalisations apparentes en PVC, des réseaux d'eaux usées, suivant plans.

Peinture traitement des sols.

Les travaux de peinture de sol seront conformes à DTU 59.3 Peinture de sols - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (indice de classement : P 74-203-1). L'entrepreneur devra réceptionner les supports et en vérifier la conformité avant mise en œuvre des peintures de sol, conformément au Chapitre 3 'Subjectiles' et respecter le Chapitre 4 'Dispositions préalables à la mise en œuvre'. La réception des travaux devant intervenir avant la mise en service des sols, l'entrepreneur sera responsable de l'interdiction d'accès sur les surfaces ayant fait l'objet d'un traitement.

Les travaux de revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse seront conformes au NF DTU 54.1 Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse :

- Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 62-206-1-1) ;
- Partie 1-2 : Critère généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 62-206-1-2) ;
- Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 62-206-2).

9.2.1.11.

Peinture satinée, finition élémentaire - sur sol béton, travaux comprenant :

- égrenage, brossage, dépolissage, si nécessaire fluatage ;
- sur fonds absorbants 1 couche de peinture de sol brillante prête à l'emploi, excellente résistance à l'usure, l'eau et l'humidité, résine alkyde uréthane, charge en COV 430 g/l, extrait sec en poids 71 % minimum (famille I, classe 4a), dilué à 5 % minimum au White Spirit ;
- finition 1 couche de peinture de sol brillante prête à l'emploi, excellente résistance à l'usure, l'eau et l'humidité, résine alkyde uréthane, charge en COV 430 g/l, extrait sec en poids 71 % minimum (famille I, classe 4a).

Localisation :

Peinture sur sol des locaux techniques, « déchets », « stockage », suivant plans de l'architecte.

9.2.2. Revêtements enduits

Mise en œuvre conforme à la NF DTU 26.1 P1-1 Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 15-201-1-1).

Enduits intérieurs

Le support doit être sain, propre et dépoussiéré, exempt de toutes traces de plâtre, peinture ou pulvéulence, salpêtre ou suie, etc. Les supports en béton cellulaire doivent être dépoussiérés à la brosse souple et griffés en cas de surface lisse. Les supports en béton sont lavés et brossés ou lavés à haute pression. Les balèbres trop saillantes doivent être arasées.

9.2.2.1. Enduit garnissant, sur ouvrages bétons intérieurs devant recevoir une finition peinte. L'enduit devra être de finition parfaitement lisse et faire disparaître toutes traces de décoffrage ou autres défauts apparents.

Localisation :

Enduit sur l'ensemble des voiles, sous face de plancher en béton armé, poteaux et poutres en béton armé, en général l'ensemble des ouvrages en béton destinés à rester apparents et peint directement, suivant plans.

9.2.3. Joints de dilatation

9.2.3.1.

Habillage des joints de dilatation

Fourniture et pose de couvre joint en aluminium, comprenant chapeau avec queue d'aronde pour la fixation des clips et du téton d'alignement et clips de fixation en acier inox.

Localisation :

Habillage de l'ensemble de joints de dilatations à l'intérieur du bâtiment, sur parois et sous face de plancher, suivant plans.

NETTOYAGE DE PARACHEVEMENT

9.2.4. Nettoyage de mise en service

9.2.4.1. Nettoyages de fin de chantier, intéressant toutes les parties apparentes comprenant :

- lessivage des sols après enlèvement de toutes traces ;
- nettoyage des revêtements de sol par passage de l'aspirateur ;
- nettoyage des profilés de menuiseries aluminium;
- nettoyage des vitrages sur les 2 faces ;
- nettoyage des appareils sanitaires, robinetteries et accessoires ;
- nettoyage de l'appareillage électrique ;
- nettoyage de l'appareillage de quincaillerie ;
- enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les équipements et autres ouvrages ;
- enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes ;
- nettoyage des déchets situés aux abords du chantier ;
- enlèvement des débris et déblais de chantier par l'entrepreneur dans les différentes filières de traitements ou stockage en fonction de la nature des déchets, en respect du plan de gestion des déchets départemental.

Il sera prévu au présent article la réalisation de deux nettoyages complets du chantier, le premier étant réalisé avant les Opérations Préalables à la Réception (OPR) et le second étant réalisé après la levée de l'ensemble des réserves de tous les corps d'états.

Localisation :

Nettoyages de l'ensemble du bâtiment et des abords du chantier.